



Annulation permis de conduire

Par **corinne277**, le **25/01/2013 à 21:03**

BonjourrrrrSuite à une arrestation pour alcoolémie le 22 octobre 2006, je me suis fait retirer mon permis de conduire. Ayant effectué ma peine, celui ci m'a été restitué définitivement le 11/09/2008.rnrnrLe 28/11/2011, je me suis fait arrêter pour les mêmes faits et je suis donc passée au Tribunal qui m'a condamné à une annulation du permis de conduire avec interdiction de solliciter la délivrance d'un nouveau permis de conduire pour une durée de 5 mois.rnrnrLe 27/04/2012, j'ai récupéré mon permis de conduire mais le 24 août la gendarmerie me contacte me demandant de leur restituer celui ci pour décision pénale !! Ils m'ont donné un papier sur lequel figure que je pourrai le récupérer dans 5 mois soit le 25 janvier 2013.rnje me suis présentée à la Préfecture de l'eure qui m'ont renvoyé vers la gendarmerie qui m'avait pris mon permisrnet en arrivant là-bas ils m'annoncent que je dois repasser le code par manque de point qu'à partir d'avril rnrJe n'ai jamais reçu de recommandé pour que je puisse faire des stages ou quoi pas de nouvelle depuis le mois d'août que dois faire pour que cela ne soit plus un cercle sans fin. j'ai effectué ma peine et cela fait un peu long rnrmerci de m'avoir écouté et j'espère que vous pourrez me renseigner et me rassurer